



300 000 CHÔMEUR·ES EXCLUS DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Le 18 juin, le gouvernement a présenté son projet de réforme de l'assurance chômage. Les nouvelles règles annoncent déjà **une véritable catastrophe sociale**. Aujourd'hui, moins d'un·e chômeur·e sur deux est indemnisé, et plus de 6,5 millions de chômeur·es et précaires sont inscrits à Pôle emploi, soit 25 % de la population active. Mais la nouvelle réforme va encore aggraver la situation, et faire peser davantage le poids de la misère et de la culpabilité sur les plus démunis·es.

Les conditions d'accès à l'assurance chômage vont être rendues plus difficiles par la modification de la durée d'affiliation. Il faudra bientôt avoir travaillé 6 mois sur une période de 24 mois au lieu de 4 mois sur une période de 28 mois. **Cette seule réforme va exclure de l'assurance chômage plusieurs centaines de milliers de salarié·es parmi les plus précaires**. Les jeunes vont être massivement touchés, retardant encore l'accès à l'indemnisation et excluant du chômage ceux qui travaillaient pendant la période estivale.

LES PRÉCAIRES, PRINCIPALES VICTIMES DU PROJET

Lors de son discours de politique générale, prononcé mercredi 12 juin à l'Assemblée nationale, Edouard Philippe a annoncé vouloir mettre fin à des « situations où le montant de l'allocation mensuelle du chômage est supérieur au salaire mensuel moyen perçu ». Cette déclaration du Premier ministre est bien sûr un mensonge éhonté régulièrement dénoncé par les organisations de chômeur·es et les syndicats de salarié·es de Pôle emploi. **Mais il annonçait en réalité la volonté de revenir sur les règles de calcul des allocations.**

Et en effet, la réforme prévoit de baisser les allocations mensuelles en prenant en compte l'intensité du travail sur l'ensemble de l'année, et de plafonner les allocations en cas de cumul. **Ces règles vont évidemment toucher les salarié·es les plus précaires qui enchaînent les contrats courts et les temps partiels.**

Quant à la durée de travail nécessaire pour qu'un·e chômeur·e puisse recharger ses droits, elle va être alignée sur la nouvelle durée d'affiliation, passant de un à six mois. **Cela revient précisément à annuler le principe même de rechargement des droits.**

Le gouvernement a aussi annoncé le projet démagogique d'une dégressivité des droits sur les indemnités les plus élevées. En faisant mine de jeter l'opprobre sur les salarié·es les mieux indemnisé·es, **il réintroduit le principe de dégressivité qui risque de se généraliser ensuite** à l'ensemble des chômeur·es et précaires.

Comme d'habitude depuis le début du quinquennat, **le gouvernement s'en prend aux plus fragiles**. Cette réforme a comme principal objectif de réaliser l'ensemble des 3,5 milliards d'économies annoncés sur les dos des précaires ; **elle va toucher plus durement les femmes et les jeunes, principales victimes du temps partiel subi et des contrats courts.**

CONTRE CETTE POLITIQUE VIOLEMMENT ANTISOCIALE, NOUS EXIGEONS :

- l'indemnisation de toutes les formes de chômage,
- l'augmentation de 10 euros par jour de l'ensemble des allocations,
- l'arrêt des contrôles et des sanctions sur les demandeurs d'emploi,
- la baisse des loyers et l'augmentation des APL.

RENDEZ-VOUS LE 26 JUIN À PARTIR DE 8 HEURES DEVANT L'UNÉDIC

À l'angle du bd Diderot et de la rue Traversière - Pour exiger la revalorisation des indemnités chômage



Paris, le 19 juin 2019